

NOUVEAU CATALOGUE DES USAGES

# UNE UTILISATION PLUS flexible des herbicides



En céréales, aucune restriction particulière en matière de limite maximale de résidus des désherbants n'est à signaler.

**Des extensions ouvrent de nouvelles possibilités d'utilisation de certaines spécialités sur des productions pour lesquelles elles n'étaient pas homologuées auparavant. Il convient cependant de prendre des précautions. ARVALIS a testé un ensemble d'herbicides sur trois cultures : blé dur, orge de printemps et triticale.**

**L**e nouveau catalogue des usages est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014 dernier. Il simplifie les homologations des produits phytopharmaceutiques en ouvrant des autorisations de mise sur le marché (AMM) sur certaines cultures mineures, peu pourvues en solutions phytosanitaires. À une culture, ou à un groupe de cultures, correspond dorénavant un mode d'application et une cible, ou un groupe de cibles. Ainsi, il existe une culture dite « de référence » à laquelle un certain nombre d'autres cultures (*tableau 1*) sont rattachées. La portée de l'usage inclut également la distinction printemps/hiver mais également dur/tendre, dans le cas du blé. Par exemple, le blé dur d'hiver est inclus dans l'usage « blé x désherbage ».

### Trois points de vigilance

Par principe, cette simplification augmente les possibilités de lutte contre les adventices sur les cultures rattachées, en général moins pourvues que les cultures de référence. Par effet rétroactif, tous les usages disponibles sur la culture de référence le sont aussi sur les cultures rattachées (l'inverse n'étant pas vrai). Il faut cependant bien vérifier qu'il n'y ait pas de restriction en matière de limite maximale de résidus (<http://e-phy.agriculture.gouv.fr>). Un autre point à évaluer est l'intérêt technique (efficacité) et la sélectivité ou non des produits vis-à-vis de la culture « rattachée », en particulier pour les usages herbicides. Certains produits, réglementairement autorisés, peuvent avoir une sélectivité insuffisante.

Dans tous les cas, il convient de se référer à l'étiquette pour connaître les usages que les sociétés détentrices des produits cautionnent ou non. Des restrictions sont possibles, elles cautionnent ou non certains usages qui sont néanmoins possibles réglementairement. Si l'usage n'est pas cautionné sur l'étiquette, il n'y a alors pas de recours possible en cas de litige.

## Une validation progressive des usages

Parmi les usages cautionnés par ces sociétés pour la dernière campagne, les spécialités Constel, Tablo 700/Tolurgan 50SC, Compil, autorisés sur blé tendre et orge d'hiver, sont utilisables sur blé dur d'hiver, épeautre et triticale. Legacy Duo et Matara, précédemment autorisés uniquement sur blé tendre et orge d'hiver, le sont maintenant sur épeautre et triticale. À noter les possibilités offertes, pour les spécialités CTU solo de Nufarm, sur le blé tendre, blé dur et orge de printemps. Roxy 800 EC, autorisé sur blé tendre, orge d'hiver, seigle, triticale, est aujourd'hui possible sur blé dur d'hiver. Les sociétés phytosanitaires examinent actuellement leurs gammes pour étendre ou non leurs usages sur les cultures rattachées.

## BLÉ DUR : Abak apparaît intéressant en conditions météorologiques peu risquées.

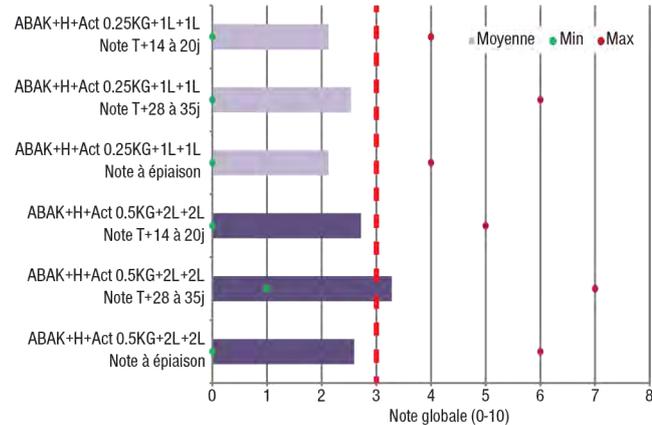


Figure 1 : Phytotoxicité d'Abak en sortie d'hiver sur blé dur (4 essais 2015). Le seuil d'acceptabilité est de 3.

ARVALIS a mis en place durant la campagne 2015 onze essais « sélectivité variétale » sur trois de ces cultures afin d'évaluer la sélectivité de certains produits sur ces nouveaux usages potentiels. Les différents produits testés ont été appliqués à leur dose homologuée et à dose double afin de simuler les recouvrements de rampe. Dans chaque essai,

**EXTENSION DES USAGES : de nouvelles concordances**

Cultures « de référence »	Cultures « rattachées »
Blé	Blé, triticale, épeautre
Céréales à paille	Avoine, blé, orge, seigle, sarrasin
Céréales	Céréales à paille, maïs, riz
Graminées fourragères	Toutes espèces de graminées comme ray-grass, féтуque, brome, fléole pour produire du fourrage destiné à l'alimentation du bétail
Légumineuses fourragères	Lotier, luzerne, sainfoin, trèfle, vesce
Maïs	Maïs, millet, moha, miscanthus, panic (dont Switchgrass), sorgho

**Tableau 1 : Cultures « de référence » et cultures « rattachées » du nouveau catalogue des usages selon l'arrêté du 26 mars 2014.**

les applications ont été réalisées sur les principales variétés commercialisées de l'espèce étudiée.

**Le Constel est sélectif du blé dur**

Le blé dur, culture réputée plus sensible que le blé tendre, est logiquement moins bien pourvu en produits racinaires. Le nouveau catalogue des usages comble réglementairement cette différence. Cependant, toutes ces « nouvelles » solutions ne sont pas techniquement possibles, notamment à cause de la sélectivité insuffisante de certains produits non homologués jusque-là. C'est le cas de Trooper (flufenacet + pendimethaline) seule spécialité à avoir été testée en prélevée. Les résultats sont variables mais avec des phytotoxicités très marquées. Trooper est donc déconseillé sur blé dur, il n'est d'ailleurs pas cautionné par BASF sur cet usage. En post-levée précoce, Constel (chlortoluron + DFF), apparait comme le produit le plus sélectif avec des notes de sélectivité moyennes à doses simple et double respectivement inférieures à 1 et à 2 (la limite d'acceptabilité se situe à 3). Constel est cautionné et préconisé par Adama pour cet usage. Attention cependant aux conditions climatiques lors de l'application qui peuvent accentuer la phytotoxicité

« Certains produits, réglementairement autorisés, peuvent avoir une sélectivité insuffisante. »

de ce type de produit, symptômes retrouvés également sur blé tendre (blanchiment et « grillures » des feuilles). En revanche, Matará (isoproturon) et Fosburi (flufenacet + DFF) sont déconseillés avec des notes moyennes supérieures à la limite d'acceptabilité au niveau des recouvrements de rampe. En cas de difficulté importante de désherbage sur sols profonds, en évitant les fortes pluies et amplitudes thermiques, des applications avec modulation

de doses peuvent quand même passer mais il y a un risque pour Fosburi.

Les essais se sont déroulés lors d'une campagne avec un hiver peu marqué. Or le comportement du blé dur peut varier, en cas d'hiver rigoureux, après application d'herbicides racinaires à l'automne. Il convient donc d'être vigilant sur les programmes anti-graminées.

**Abak dans certaines conditions**

En sortie d'hiver, Abak n'était auparavant pas homologué sur blé dur. Pourtant ce produit était ouvert sous d'autres dénominations commerciales, ou associations, dans certains pays européens (Espagne, Italie) et nord-africains (Algérie et Tunisie par exemple). Il a été récemment ouvert par Dow AgroSciences sur cette culture avec une adjuvantation simple (sans Actimum). Les seules associations préconisées sont celles avec des anti-dicotylédones inhibiteurs de l'ALS. Au sein des quatre essais sur blé dur, les moyennes de phytotoxicité restent acceptables et diffèrent peu entre les deux doses testées (figure 1). Abak peut donc être positionné sur blé dur, notamment dans la lutte contre les bromes, en veillant aux conditions météorologique. Sur d'autres graminées, il convient de lui préférer les bases iodo-méso en cas de conditions climatiques risquées. L'orge de printemps bénéficie également du catalogue des usages avec une ouverture potentielle des produits homologués sur orge d'hiver. Clortosint (chlortoluron) est dorénavant utilisable sur orges de printemps fourragères selon Nufarm. Testé en prélevée (un essai), les résultats à la dose



**Fosburi n'est pas cautionné par Bayer sur blé dur quelles que soient les conditions lors de l'application.**



**En cas d'application de Matara, Constel ou de Quartz GT sur triticales, il faut privilégier si possible une utilisation en prélevée, en général moins phytotoxique.**

© M. Moquet - ARVALIS - Institut du végétal

homologuée et à la dose double sont acceptables avec des notes inférieures à 2. Le Clortosint est donc sélectif de l'orge de printemps. En revanche, des conditions sèches en sortie d'hiver peuvent baisser son efficacité (très dépendante de l'humidité du sol) et donc ne pas atteindre des standards d'efficacité rencontrés sur céréales d'hiver.

## **Triticale : de nouvelles solutions en pré et post-levée**

Bien que généralement implanté dans des zones d'élevage où les problématiques d'adventices ne sont pas les plus préoccupantes, le triticales profite lui aussi du nouveau catalogue des usages. Codix (pendimethaline + DFF) a été testé en prélevée. Les deux essais montrent qu'il est bien sélectif du triticales (préconisé et cautionné par Adama). Attention cependant aux pertes de pieds dues à des semis mal enterrés avec la présence de grains en surface lors des applications. En post-levée précoce, Fosburi (flufenacet + DFF), Matara (isoproturon), Constel (chlortoluron + DFF) et Quartz GT (isoproturon + DFF) ont été testés en application de post-levée précoce. Il en ressort des profils assez proches, avec cependant une plus grande sélectivité pour Constel par rapport aux trois autres produits. Ce dernier est préconisé et cautionné par Adama. Les trois autres produits sont globalement sélectifs avec des profils limites en double dose et des maximums dépassant l'acceptabilité. Fosburi et Quartz GT ne sont pas cautionnés par les firmes. L'isoproturon solo est lui préconisé par Adama via sa spécialité Matara, de même que les associations IPU + DFF (Legacy Duo).

---

Ludovic Bonin - [l.bonin@arvalisinstitutduvegetal.fr](mailto:l.bonin@arvalisinstitutduvegetal.fr)  
Lise Gautellier Vizios - [l.gautelliervizios@arvalisinstitutduvegetal.fr](mailto:l.gautelliervizios@arvalisinstitutduvegetal.fr)  
ARVALIS - Institut du végétal